

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2016

PROCÈS VERBAL

En conformité avec l'article L 21 21-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme GUY a donné procuration à Mme LEMAITRE
Mme ARTERO a donné procuration à Mme BREMOND
Mme HENTIC a donné procuration à M. BRUCHET
M. MOTOT a donné procuration à M. ALLEGRINI
Mme REILLE a donné procuration à M. FARRO
M. CHABERT a donné procuration à M. PIGNET

Mme AZARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2016.

- M. PIGNET souhaite apporter une modification au point N° 3 concernant son intervention. Il réprecise ses propos et fait lecture d'un texte préparé.
- Mme le Maire répond que ces 3 points ont été synthétisé mais qu'oralement au dernier conseil les propos de M.PIGNET n'étaient pas tout à fait de cet ordre.
- M.PIGNET en convient
- Mme le maire précise que le texte avec ces nouveaux propos ne sera pas repris dans le PV.
- Mme le Maire remercie les journalistes pour l'article dans le journal qui est fidèle au débat de la séance.

Le procès-verbal est voté à la **Majorité**.

4 Abstentions : Mmes POURCIN, EIDENWEIL, M.PIGNET (+ procuration M CHABERT).

Rapport n°1 : Annulation de la délibération n°80-2015 du 30 septembre 2015 relative au vote de la tranche 2015 du contrat départemental de développement d'aménagement signé avec le département des Bouches-du-Rhône.

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat,

Vote à la **Majorité**

5 Abstentions : Mrs ARMENICO, FARRO (+ procuration Mme REILLE), FERREINT, Mme ANDREIS

- M.FARRO informe Mme le Maire qu'il a oublié la procuration de Mme REILLE, il s'engage à l'apporter demain en Mairie.

-Mme le Maire concède à cette faveur.

Rapport n°2 : Vote de la tranche 2015 du Contrat Départemental de Développement d'Aménagement - période 2014 /2018.

Rapport présenté par M. MARTIN

- M. FARRO s'interroge sur la diminution de 400 000 € par rapport à ce qui avait été prévu et demande ce qui a été imputé.

- Mme le Maire répond que rien n'a été imputé et explique les modifications faites dans le tableau et prend pour exemple les logements sociaux qui ont été décalés en 2017, ainsi que les aménagements des espaces de loisirs.

Cette tranche est beaucoup plus réaliste avec les travaux engagés et prévus en 2016 que celle votée précédemment.

Vote à la **Majorité** ;

4 Abstentions : Mmes POURCIN, EIDENWEIL,M.PIGNET (+ procuration M CHABERT).

Rapport n°3 : Reprise et affectation des résultats 2015–Commune

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat ;

Vote à la **Majorité**

5 Abstentions : Mme ANDREIS, Mrs FARRO (+ procuration Mme REILLE), ARMENICO, FERREINT.

Rapport n°4 : Taux d'imposition de taxe directe locale 2016

Rapport présenté par M. MARTIN.

- Mme le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation pour 2016 les taux 2015 sont maintenus.

Aucun débat ;

Vote à la **Majorité**

5 Votes Contre : Mme ANDREIS, Mrs FARRO (+ procuration Mme REILLE), ARMENICO, FERREINT.

Rapport n°5 : Budget primitif de la commune–Exercice 2016.

Rapport présenté par Mme le Maire.

-Mme le Maire reprend la note de présentation, en détaillant chaque section. A ce jour nous n'avons aucun élément de l'Etat pour construire notre budget.

-M. PIGNET revient sur le choix des investissements sportifs, la transformation du stade en synthétique. Il souhaiterait des investissements mieux employés, mieux hiérarchisés, du personnel externalisé, et que les études prévues soient plus courtes plus précises et le plus efficace possible.

-Mme le Maire répond que pour le sport les choix ont déjà été débattus longuement lors des derniers conseils. Cette question soulevée est récurrente et il va donc être répondu la même chose. Ces investissements sont faits pour les jeunes, pour les écoles, pour les familles. Les économies du personnel passent par ce genre d'installation d'où l'intérêt d'un stade synthétique. Malgré de fortes pluies, le gel, le dégel, le terrain est praticable par tous et sans entretien, c'est cela des économies de fonctionnement.

Concernant le personnel, ce n'est pas du personnel ponctuel mais plutôt des embauches permanentes, il s'agit d'une réorganisation hiérarchique pour les équipes, avec un fonctionnement structuré.

-M. PIGNET approuve cette démarche mais précise que pour les surcharges de travail on pourrait externaliser et non embaucher.

-M. ALLEGRINI précise que lors des commissions du personnel, il n'a jamais été argumenté des recrutements pour une charge ponctuelle d'activité mais pour du long terme. Les cadres sont incontournables. L'accroissement du personnel et surtout le recrutement des cadres, sont motivés en partie par une grosse charge de travail et le souhait des élus n'ayant pas forcément les compétences.

-M. PIGNET ne remet pas en cause ces embauches mais avait compris en termes de surcharge ponctuelle.

-M. FARRO attire l'attention sur les excès, bientôt il y aura plus de cadres autour de cette table que d'élus. Pour les finances, attention aux excès, faire des investissements à 2 %, n'est pas une mauvaise chose si c'est raisonnable. La collectivité a fait le choix de ne pas baisser les impôts comme certaines communes. Mais vous avez fait des choix qui sont respectables et nous les respectons.

-Mme le Maire répond que la collectivité peut recourir à l'emprunt, mais cela ne sera pas nécessaire. On ne peut pas être Robin des bois, donc baisser encore les taxes, lorsqu'on a les taxes les plus basses. Notre fiscalité est au plus bas. A ce propos Mme le Maire rappelle que M. Chabert, lors de la commission finances, avait aussi approuvé le choix de maintenir nos taux de fiscalité. On n'est pas dans l'excès, on travaille avec des plans pluriannuels jusqu'en 2019.

Vote à la **Majorité**

9 abstentions : Mmes ANDREIS, EIDENWEIL, POURCIN, Mrs FARRO (+ procuration Mme REILLE), FERREINT, ARMENICO, PIGNET (+ procuration M CHABERT)

Rapport n°6 : Reprise et Affectation des résultats–Caisse des Écoles.

Rapport présenté par Mme le Maire.

Aucun débat

Voté à l'**Unanimité**.

Rapport n°7 : Budget Primitif Caisse des Écoles–Exercices 2016

Rapport présenté par Mme le Maire.

-Mme le Maire remercie M. Vincent (DGS) et Mme MALLET (service Comptabilité) qui ont travaillé sur ce dossier avec technicité.

-M. PIGNET souhaite des précisions car il trouve un déficit de 60 000 € en 2015 sur le budget d'équilibre de 2016

-M. VINCENT explique qu'il s'agit du résultat reporté. Le budget est équilibré. C'est l'excédent reporté du compte administratif.

-Mme le Maire remercie M. Vincent, pour son intervention et relève la nécessité d'être entourée de cadre compétent. Cette remarque s'adresse à M.FARRO qui avait critiqué auparavant la présence à cette même table de cadres techniques.

Voté à l'Unanimité.

Rapport n°8 : Recueil des tarifs communaux 2016

Rapport présenté par Mme le Maire

-M.PIGNET fait lecture d'un texte préparé : « Dans le cadre de la vie démocratique, chaque habitant de notre village peut adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique... »

-Mme le Maire demande quelle est la question et si elle est en rapport avec le point N°8 qui porte sur les tarifs communaux.

- M. PIGNET souhaite des précisions sur les locations des salles.

- Madame le Maire répond que le prêt des salles aux partis politiques se fait uniquement lorsqu'on est en campagne électorale.

- M.PIGNET termine la lecture de son texte : « il apparaît nécessaire de permettre à ces groupes, reconnus par la république, de pouvoir réunir ses adhérents ou d'organiser des rencontres. L'article **article L 2144-3** du code des collectivités territoriales le permet : « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicat ou partis politiques qui en font la demande ».

A Mallemort nous le faisons pour les associations et c'est très bien. Nous demandons à ce que cela soit également possible pour les partis politiques qui représentent nos concitoyens comme la loi le prévoit. Et souhaite que le conseil municipal définisse les conditions d'accès des salles communales pour ces partis au même titre qu'il a défini les conditions d'accès pour les particuliers et les associations.

- Mme le Maire prends en compte la demande, et fera une recherche juridique.

- M.FARRO rejoint les propos de M PIGNET concernant les salles qui doivent être attribuées sur demande et dans le respect de l'équité entre associations, partis et organisations républicaines.

-M PIGNET propose de déposer un amendement.

- Mme le Maire redit qu'elle fera une recherche juridique.

Voté à l'Unanimité

Rapport n°9 : Convention de forfait communal avec l'OGEC Saint-Michel pour l'année scolaire 2015 2016

Rapport présenté par Mme CHEROUTE

Aucun débat ;
Vote à la **Majorité** ;
Abstention : Mme BRÉMOND

Rapport n°10 : Nouvelle délégation permanente consentie à Madame le Maire par le Conseil Municipal

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**

Questions Diverses

Mme le Maire donne les informations suivantes :

- La commémoration samedi 19 mars à 11 heures, place du bicentenaire. Vous avez du recevoir les invitations. Pensez à regarder régulièrement vos boîtes aux lettres. Sinon, nous allons vous les renvoyer par mail.
- Réunion publique « bilan 2 ». Mercredi 30 mars à 18 heures, salle Dany.
- Conseil Municipal mercredi 23 mars à 18h30. L'objet principal est le vote du contrat de mixité sociale.

Questions orales

- Mme le Maire répond à la question posée par M.FARRO, lors du dernier CM qui concernait la page Facebook actualité.

Elle fait lecture de l'information reçue de L' ATD13

« A la consultation de votre page « Mallemort Actus », il en ressort que seules des informations pratiques y sont publiées (coupures d'électricité, d'eau, travaux ou évènements affectant la circulation automobile...etc), sans mention des actions et des projets de la commune. Cette page est donc dépourvue de tout contenu à caractère politique.

Si votre page Facebook se contente de publier ce type d'informations neutres, elle ne peut pas être qualifiée de bulletin d'information générale, et ne nécessite donc pas d'espace d'expression de l'opposition.

- M.FARRO réitère que la réponse ne lui satisfait pas, qu'il s'agit juste d'un conseil de l'ATD 13. Il revient sur l'insertion d'article par l'opposition dans la lettre du Maire et sur le site « Mallemort actu » et se réserve le droit de saisir le Préfet pour faire valoir ses droits.

Mme le Maire termine la séance en remerciant tous les élus pour leur présence aux réunions, le planning étant très chargé actuellement.

La séance est levée à 20h45

